

**COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**

**Délibération du conseil municipal**

**du 22 juin 2017**

**n° 17**

**page 1/2**

**EXTRAIT:**



**Nombre de membres en exercice : 39**

**PRESENTS ( 22 ) :** JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIÉ, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, JC. GAILLARD, JM. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, E. AZIHARI, A. BENDJILLALI, H. PREHER, G. MICHAUD, F. MERY, L. BRARD, S. LANSARI CAPRAZ.

**POUVOIRS ( 14 ) :**

P. MIS mandant a pour mandataire JP. ABELIN  
T. BAUDIN mandant a pour mandataire M. LAVRARD  
D. BEAUDEUX mandant a pour mandataire J. MELQUIOND  
Y. ERGÜL mandant a pour mandataire L. RABUSSIÉ  
S. COTTEREAU mandant a pour mandataire AF. BOURAT  
M. MONTASSIER mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK  
A. LEBORGNE mandant a pour mandataire F. BRAUD  
A. LAURENDEAU mandant a pour mandataire G. MAUDUIT  
G. MESLEM mandante a pour mandataire C. FARINEAU  
F. BRAILLARD mandant a pour mandataire J. DUMAS  
E. FARHAT mandante a pour mandataire N. CASSAN FAUX  
K. WEINLAND mandant a pour mandataire F. MERY  
C. PAILLER mandant a pour mandataire S. LANSARI-CAPRAZ  
E. AUDEBERT mandant a pour mandataire L. BRARD

**EXCUSE ( 3 ) :**

P. BARAUDON, Y. GANIVELLE, M. METAIS

**Nom du secrétaire de séance : Nelly CASSAN FAUX**

**RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD**

**OBJET : 40 avenue d'Argenson/ côté résidence Pablo Picasso - Alignement  
Acquisition d'une parcelle appartenant à la SCI les Nintres**

*Pour élargir la rue de la résidence Pablo Picasso à Châtellerault, il est nécessaire pour la commune d'acquérir une parcelle appartenant à la SCI Les Nintres.*

*La SCI Les Nintres, dont le siège social est situé au lieu-dit "Les Nintres" à THURE (86540), a donné son accord pour céder à la commune la parcelle de terrain sise 40 avenue d'Argenson et côté résidence Pablo Picasso, cadastrée section AW n° 305, d'une contenance de 30 m². Cette cession a pour but l'élargissement de la voie publique.*

*Aussi, il est proposé au conseil de se prononcer sur cette acquisition moyennant l'euro symbolique.*

\* \* \* \* \*

**VU** l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières,

**VU** l'article L.1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif aux acquisitions amiables,

**VU** l'article L.1211-1 du code général de la propriété des personnes publiques, et les articles L.1311-9 et L.1311-10 du code général des collectivités territoriales relatifs à la consultation préalable de l'autorité compétente de l'État dans le cadre d'opérations immobilières,

*Acquitté en PREFECTURE le 27/06/2017*

**COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**

**Délibération du conseil municipal**

**du 22 juin 2017**

**n° 17**

**page 2/2**

**VU** l'article L.1212-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la passation des actes,

**VU** l'accord de cession signé en date du 6 mai 2017,

**CONSIDERANT** que cette acquisition ne fait pas partie d'une opération d'ensemble d'un montant égal ou supérieur à 180 000 €, un avis des domaines n'est pas nécessaire,

**CONSIDERANT** l'intérêt public d'une telle acquisition foncière,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'acquérir la parcelle de terre sise 40 avenue d'Argenson et côté résidence Pablo Picasso, cadastrée section AW n° 305, d'une contenance de 30 m<sup>2</sup>, appartenant à la SCI Les Nintres dont le siège social est situé au lieu-dit "Les Nintres" à THURE (86540), identifiée au SIRET sous le numéro 481 416 626 00010, représentée par Madame Sabine KLIMPEL et Monsieur Philippe SAVARY, gérants associés, ou à toute autre personne morale ou physique qui s'y substituerait solidairement, moyennant l'euro symbolique,
- d'autoriser le maire, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir, qui sera passé en la forme authentique en l'étude de Me MARBAIX, notaire à Cernay, aux frais de l'acquéreur.

Le règlement de la dépense sera imputé sur le compte budgétaire 820.11/2111/4210.

**UNANIMITÉ**

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

**28 JUIN 2017**

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

